

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 19 septembre 2017

Convocation du 13 septembre 2017

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire le dix-neuf septembre deux-mille-dix-sept à dix-huit heures, à l'UTBM de BELFORT sur la convocation du Président.

Délégués présents :

BALON Donat – BANET Claude – BARRE Edmond – BATISSE Arnaud – BISSON Yves - BLANC Michel – BOICHARD Jean-François - BONIN Jacques – BOSSEZ Marie-Claire - BOUILLOT Gérard – CANAL Christian - CESCA Bruno – CLAYEUX Pierre - - CHEVRY Christian - DEMARCHE Jean-Pierre - DIMEY David – FESSLER Alain - FOLLOT Michel – FRESET Valérie - FRICK Daniel - GASPARI Dominique – GEBEL José - GENDRIN Marc – GIROL Henri – GORJUP Sébastien - GROSOILLOT Michel - GROSJEAN Pascal - GUY Patrick – KWASNIK Christian – LOCATELLI Jean – LOUIS Chantal - OUEVRARD Renaud - PARIS Gérard – PARROT Eric - PATTAROZZI Olivier – PEUREUX Anne-Sophie - RABIER Florence – RIBREAU Christian - RODRIGUEZ Rafaël – ROY Marie-Christine – ROUSSEAU Jean-François - RUCHTI Ernest - SADOK BOUZIANE Juan - SALOMON Michèle - TAVERNIER Daniel (*pouvoir de KOEBERLE Eric*) – TENAILLON Bernard (*pouvoir de WITTIG Francine*) - VIVOT Sébastien – WALGER Christian – WEYH Julien – ZABOLLONE Thierry.

50 présents – 2 pouvoirs - Le nombre de suffrages maximum est donc de 52.

Absents excusés :

BAINIER Christine - BAUMGARTNER Bernadette – BELEY Frédérique - BEZILLE Virginie - BRUCKERT Claude – CAMARASA Elisabeth - CHARTAUX Caroline – CHRETIEN Olivier – CODDET Christian - COLLARD Pierre Jérôme - COURTOT Sandrine – EGLOFF Philippe - GARNIAUX Martine – ISTE Nicolas -KOEBERLE Eric (*pouvoir à TAVERNIER Daniel*) – LIAIS Bernard - MATHIEU Didier - MATTIN Francine - MARTIN Thierry – OSTERMANN Henri – REBER Gilbert – ROSSELOT Nathalie - ROY Michel - ROY Pierre-Vincent – SALOMON Alain - SERRE Bernard – SCHWALM Rémi – SPRINGAUX Pierre - WITTIG Francine (*pouvoir à TENAILLON Bernard*) – ZUMBIHL Jean-François.

Assistaient :

DEMESY Virginie - LOMBARD Nathalie – WIEDER Christelle.



Monsieur BISSON ouvre la séance à 18h00 heures et rappelle que s'agissant d'une deuxième session, le quorum n'est pas nécessaire

L'étude de l'ordre du jour est précédée par la présentation des compte-rendus d'activités 2016 pour :

- **ENEDIS** par Emmanuel Laderrière (Directeur territorial -ENEDIS) ;
- **GRDF** par Eric PARROT (Conseiller territorial) et Gladys MONTAGNOL (Déléguée Territoriale Franche-Comté) ;
- **EDF** par William LOMBARDET (Directeur développement territorial régional) et Sylvie URVOY (responsable concessions)

Les documents se rapportant à cette présentation sont disponibles sur le site Internet du SIAGEP.

A l'issue de cette présentation il est procédé à l'étude de l'ordre du jour.

1) DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2017

1. Décision modificative n°1 du BP 2016

La présente décision modificative doit permettre d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif 2017.

Elle se présente comme indiquée sur le document ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLE		CHAPITRE	ARTICLE	
011	60612	3 600,00	74	7478	29 000,00 €
	6132	4 000,00			
	6135	2 700,00			
	615231	2 800,00			
	6156	4 000,00			
	6228	3 000,00			
	6262	1 400,00			
012	6218	5 000,00			
	64111	- 14 000,00			
	64131	+ 14 000,00			
	6451	3 000,00			
	6475	350,00			
	6478	1 100,00			
023	023	57 400,00			
TOTAL DM 2		88 350,00 €	TOTAL DM 2		29 000,00
TOTAL BUDGET 2017		1 475 150,00 €	TOTAL BUDGET 2017		1 958 913,75
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	2051	10 000,00	021	021	57 400,00
	2041412	20 000,00			
21	217534	6 000,00	458220181		10 000,00
	2183	18 000,00	458220372		10 000,00
	2184	2 000,00	458220572		10 000,00
			458220686		17 000,00
23	23170181	100,00	458220692		12 000,00
	231710181	100,00	458220743		5 000,00
	23170372	100,00	458220771		34 000,00
	231710372	100,00	458220882		10 000,00
	23170572	100,00	458221025		10 000,00
	231710572	100,00	458221024		5 000,00
	23170686	100,00	458221032		3 000,00
	231710686	100,00			
	23170771	100,00			
	231710771	100,00			
	23170882	100,00			
	231710882	100,00			
	23171025	100,00			
	231711025	100,00			

4581	458120181	10 000,00			
	458120372	10 000,00			
	458120572	10 000,00			
	458120686	17 000,00			
	458120692	12 000,00			
	458120743	5 000,00			
	458120771	34 000,00			
	458120882	10 000,00			
	458121025	10 000,00			
	458121024	5 000,00			
	458121032	3 000,00			
TOTAL DM 2		183 400,00 €		TOTAL DM 2	183 400,00 €
TOTAL BUDGET 2017		3 788 506,32 €		TOTAL BUDGET 2017	3 788 506,32 €

La présente décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

2) VALIDATION ET TARIFICATION D'UNE PRESTATION SIG A DESTINATION DES COMMUNES

Les statuts du syndicat prévoient dans leur article 8.7 la compétence optionnelle « *au titre du Système d'Information Géographique (SIG) et gestion de bases de données* », dont la teneur est la suivante :

« *A la demande des collectivités, et selon les règles fixées par le comité syndical, le Syndicat procède ou participe, à la réalisation, la gestion et l'exploitation de bases de données d'intérêt général et de SIG. Cela consiste notamment à :*

- *doter les collectivités adhérentes du cadastre numérisé ;*
- *doter les collectivités adhérentes de moyens techniques permettant d'accéder à une ou plusieurs solutions de traitement de données spatiales cartographiques dans le but de mutualiser, de partager et d'utiliser une infrastructure de données géographiques ;*
- *développer l'enrichissement, la diffusion des données alphanumériques et/ou graphiques de la plateforme par la numérisation de plans cadastraux, techniques ou autres et par l'intégration de données issues de tout type de producteurs qu'ils soient adhérents ou non au Syndicat ;*
- *apporter aux adhérents les audits, conseils, études techniques, assistance, maintenance, formation et toute autre forme d'accompagnement concernant le SIG ;*
- *procéder à la géolocalisation et à la géodétection des réseaux (électricité, télécommunication, eau, assainissement..) ou de tout élément défini en concertation entre l'adhérent et le Syndicat, dans le but d'enrichir les données SIG ;*

- *assister ou suppléer les communes dans leurs missions réglementaires concernant l'occupation du domaine public (DT, DICT, guichet unique,...). »*

Par ailleurs, l'article 9.3 des statuts prévoit la possibilité de mettre à disposition un service du syndicat par convention :

« Le Syndicat peut, en fonction des moyens dont il dispose, mettre à disposition de ses membres par convention tout ou partie d'un service dans les conditions prévues à l'article L.5721-9 du CGCT. La convention prévoit les conditions de remboursement par la collectivité des frais de fonctionnement du service. »

Le Président présente aux membres du Comité un projet de convention et de tarification pour la mise à disposition du service SIG pour les collectivités n'ayant pas signé une convention de transfert de la compétence au SIAGEP. Cela répond à une demande de plusieurs communes.

La prestation proposée comprendra plusieurs aspects :

- *Le géoréférencement des points lumineux*
- *Le géoréférencement du réseau d'éclairage public (aérien et souterrain)*
- *La géodétection du réseau d'éclairage public souterrain*
- *La mise en ligne sur le guichet unique*

Pour établir une proposition de tarif, il a été réalisé une opération test sur la commune de Felon.

La commune compte 253 habitants et la prestation a porté sur 48 points lumineux (dont 25 alimentés en souterrain), 932 m de réseau souterrain et 2 432 m de réseau aérien.

- Le géoréférencement des 48 points lumineux a nécessité 4 jours de travail
- Le géoréférencement du réseau d'éclairage public 2 jours
- La géodétection du réseau souterrain d'éclairage public a nécessité 4 jours

Il a donc fallu 10 jours de travail, à raison d'environ 6h00 par jour pour réaliser cette mission.

A raison d'un coût horaire brut estimé à 16 € pour l'agent, le coût de la journée revient à : 6h x 16 € = 96 €.

Il est proposé la solution suivante :

- Pour la détection du réseau aérien le coût au ml a été déterminé à **0,25 €**. ($2\ 342\ m/6\ jours = 390\ m/jour$. $96\text{€}/390 = 0,25\ \text{€ par ml}$)
- Pour la détection du réseau souterrain le coût au ml a été déterminé à **0,42 €** ($927\ m/4\ jours = 231\ m/jour$. $96\ \text{€}/231 = 0,42\ \text{€ par ml}$).

La détection se fait de façon globale et ne nécessite donc pas la multiplication des déplacements. Il est proposé de fixer le tarif pour le réseau souterrain à **1 €/ml** pour tenir compte du déplacement et de l'entretien du matériel).

Il est ajouté une table attributaire pour les points lumineux moyennant un coût de 10 €/point.

Résumé des tarifs proposés :

Prestation	Tarifs
Géoréférencement des points lumineux + réseau aérien d'éclairage public	0,25 €/ml
Géodétection du réseau d'éclairage public souterrain	1 €/ml
Mise en ligne sur le guichet unique	50 €
Table attributaire du pt lumineux	10 €

La prestation proposée est **uniquement globale** et non à la carte sauf pour les collectivités adhérentes au service SIG.

La prestation ne sera effectuée qu'après réalisation et validation d'un **devis préalable payant de 400 €** à la collectivité et signature d'une convention de mise à disposition du service SIG fixant les règles de cette mise à disposition (modèle ci-joint).

Il est entendu par ailleurs que **le coût du devis sera déduit de la facture en cas de réalisation effective.**

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les tarifs ci-dessus et le projet de convention de mise à disposition du service SIG.

Les membres du comité, à l'unanimité, approuvent :

- Le modèle de convention de mise à disposition du service SIG .
- Les tarifs de cette mise à disposition tels que décrits ci-dessus.

3) QUESTIONS DIVERSES

3.1) Concours « Ecoloustics »

Monsieur Bisson passe la parole à madame Démésy, technicienne responsable concession et économies d'énergie, afin de présenter ce projet.

Madame Démésy précise que le concours en question a été créé par le syndicat d'énergie de la Loire il y a plusieurs années et que le concept a été repris par la FNCCR qui l'a proposé à ses adhérents.

Il s'agit d'un concours à destinations des élèves en classe de CM1/CM2 dont le thème est :
« *L'énergie hier, aujourd'hui, demain dans ma commune* ».

Les élèves devront présenter un reportage illustrant ce thème sur le support de leur choix (bande-dessinée, journal, reportage sonore, filmé, site web...).

La participation à ce concours permettra d'illustrer le passage à la transition énergétique en faisant état du passé, du présent et par des propositions inédites.

Le concours a lieu à l'échelle départementale et nationale. La classe lauréate représentera le département lors de la remise des prix nationaux à Paris en juillet 2018.

Le SIAGEP a eu le feu vert de l'académie le 19 septembre 2017 pour contacter les classes concernées et leur présenter le concours. Contact sera donc pris prochainement avec les écoles pour présenter le projet.

Monsieur Bisson précise que plusieurs partenaires ont déjà donné leur accord pour soutenir ce projet dont le SERTRID et EDF notamment.

Il est demandé qui fera partie du jury ?

Monsieur Bisson répond que le jury comprendra environ 10 personnes et que si il y a des volontaires au sein du comité syndical, ils sont les bienvenus et n'auront qu'à se manifester auprès de madame Démésy.

Un délégué souhaite savoir si les élèves seront amenés à contacter les élus communaux ?

Madame Démésy précise que c'est tout à fait envisageable dans la mesure où la commune est la base de la réflexion sur l'évolution de l'énergie.

Un autre délégué souhaite savoir si un prix sera attribué aux lauréats par le syndicat ?

Monsieur Bisson répond par l'affirmative. Tous les participants auront droit à un sac avec des goodies et les lauréats à un prix dont la teneur n'est pas encore déterminée.

Monsieur Bisson fait d'ailleurs appel aux bonnes volontés pour proposer au service énergie des idées de cadeaux. Il met l'accent sur le fait que s'agissant de classe de CM1/CM2, il faut que les idées puissent être en corrélation avec l'âge des enfants.

3.2) Point sur le groupement d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité

Madame Démésy rappelle que le syndicat participe à un groupement d'achat pour la fourniture de gaz et d'électricité à l'échelle régionale dont le coordonnateur du groupement est le SIEEEN, syndicat d'énergie de la Nièvre.

Pour l'électricité :

La consultation s'est récemment terminée et la notification du marché pour la période 2018/2019 a été faite en juillet 2017.

Il a été décidé de retenir un prix fixe.

Les candidats retenus sont les suivants :

- Lot 1 (points de livraison profilés > 36 kVA – segment C3/C4 (*) : EDF
- Lot 2 (points de livraison à courbe de charge – segment C1/C2 (*) : EDF
- Lot 3 (points de livraison profilés ≤ 36 kVA – segment C5 (*) : TOTAL

Le marché entrera en vigueur pour les tarifs C2/C3/C4 à compter du 1^{er} janvier 2019 et à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les tarifs C5 pour les membres du SIAGEP.

Pour ce nouveau marché, le syndicat passe de 31 à 51 membres et de 54 à 526 points de livraison, principalement grâce à la prise en charge de l'éclairage public.

Pour le gaz :

Le candidat retenu est gaz de Bordeaux

Le marché entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2018 pour les membres du SIAGEP.

Pour ce nouveau marché, le syndicat passe de 32 à 30 membres (diminution due à la fusion des Com Com) et de 152 à 155 points de livraison.

Le SIAGEP lance un « rattrapage » pour les retardataires qui souhaiteraient se rattacher au groupement pour la fourniture d'électricité avec date butoir au 15 octobre 2017.

Le service énergie fera également prochainement parvenir à chaque membre du groupement une information par mail des gains réalisés, ou pas, pour chaque point de livraison sur le nouveau marché.

() C1/C2 (ex tarifs verts) – C3/C4 (ex tarifs jaunes) – C5 (ex tarifs bleus)*

3.3) Point sur la commission énergie

Madame Démésy annonce à l'assemblée que l'opération C2E est relancée pour 2018.

L'avis d'appel à projets sera lancé en novembre avec retour des dossiers en février 2018.

L'enveloppe allouée reste la même à savoir 50 000 €. Face au nombre de dossiers présentés, il sera certainement nécessaire, comme cette année, de limiter le nombre de dossiers retenus. Ce seront donc les projets présentant un ratio kWhcumac/investissement élevé qui seront retenus en priorité.

Madame Démésy incite donc les communes à bien choisir les projets présentés afin que le ratio soit le plus important possible. Un simulateur de ratio sera mis en ligne par le syndicat.

3.4) Point sur les IRVE

Monsieur Bisson rappelle que le syndicat s'est lancé dans un projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il présente ses regrets à l'assemblée pour le retard pris dans la réalisation de ce dossier même si celui-ci n'est aucunement imputable au syndicat.

En effet, la notification de subvention de l'ADEME, sans laquelle le projet de peut voir le jour, devait intervenir en juillet 20117.

Le SIAGEP ayant été la seule collectivité ayant retourné à temps un dossier complet et valide, l'ADEME a décidé de repousser la date d'attribution au 22 septembre 2017.

Dès notification de la subvention par l'ADEME, le projet pourra enfin être lancé !

3.5) Contrôle de la concession

Monsieur Bisson annonce à l'assemblée que le syndicat va faire procéder par l'AEC à un contrôle de la concession gaz et électricité.

Il souligne que c'est d'autant plus important notamment pour le gaz, parce que de nouvelles communes ont intégré la concession du syndicat et qu'il est judicieux de procéder au contrôle de ces nouvelles communes. Monsieur Bisson insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de contrôler la commune mais bien GRDF afin de vérifier que ce dernier rempli bien ses obligations.

3.6) Point sur le nouveau cahier des charges

Monsieur Bisson rapporte que le nouveau cahier des charges de concession « électricité » est toujours en cours de négociation.

Un point d'achoppement subsiste entre les syndicats en régime rural, plus favorable, et ceux en régime urbain (dont le SIAGEP).

Les discussions continuent entre la FNCCR et le concessionnaire, mais le syndicat pourra continuer à bénéficier du protocole de Montpellier qui a été prolongé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15.

Fait à Belfort, le 22 septembre 2017

Le Président,

Yves BISSON